

# Stratégie d'Ottawa relative aux bandes de rue : plan d'action 2013-2016



OTTAWA POLICE SERVICE  
SERVICE DE POLICE D'OTTAWA

*Working together for a safer community  
La sécurité de notre communauté, un travail d'équipe*



**YOUTH  
SERVICES  
JEUNESSE**



Eastern Ontario  
Youth Justice Agency

L'agence de justice pénale  
pour adolescents de l'est de l'Ontario



COALITION OF COMMUNITY HEALTH  
AND RESOURCE CENTRES OF OTTAWA  
COALITION DES CENTRES DE RESSOURCES  
ET DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES D'OTTAWA



The Children's Aid  
Society of Ottawa

La Société de l'aide  
à l'enfance d'Ottawa

**JohnHoward**  
SOCIETY OF OTTAWA



## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
1.1	COMMENT NOUS EN SOMMES ARRIVÉS LÀ.....	1
1.2	LA VOIE À SUIVRE .....	2
<b>2</b>	<b>UNE APPROCHE GLOBALE</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>PRINCIPES DIRECTEURS</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>IMPACT COLLECTIF</b> .....	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>GOUVERNANCE</b> .....	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>PARAMÈTRES D'ÉVALUATION COMMUNS</b> .....	<b>9</b>
<b>7</b>	<b>PLAN D'ACTION</b> .....	<b>10</b>
7.1	MISE EN SITUATION .....	10
7.2	INITIATIVES INTERRELIÉES .....	10
7.3	EXAMEN .....	10
7.4	PLAN D'ACTION TRIENNAL .....	11

Rapport préparé par :



Date de publication : 29 avril 2013

---

## 1 Introduction

### 1.1 Comment nous en sommes arrivés là

En 2006, bon nombre d'intervenants communautaires se sont réunis pour établir une façon d'aborder conjointement le problème de plus en plus préoccupant de l'implication des jeunes dans les bandes de rue et des répercussions néfastes de ceux-ci à Ottawa. En février 2007, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario, le Bureau des services à la jeunesse et le Service de police d'Ottawa (SPO) ont conjointement offert une séance de formation sur les jeunes et les bandes à l'intention des fournisseurs de services. La séance a réuni plus de 200 personnes intéressées au sujet, et s'est conclue par un appel à la concertation communautaire afin de régler le problème des bandes à Ottawa.

Portés par cet élan, le Bureau des services à la jeunesse et Prévention du crime Ottawa (PCO) ont mis sur pied en mai 2007 et codirigé le premier groupe de travail sur la prévention des bandes de jeunes à Ottawa, lequel réunissait de multiples intervenants. Ce groupe a par la suite été renommé « Groupe de travail sur les bandes d'Ottawa ».

Le Groupe de travail sur les bandes d'Ottawa a défini quatre axes autour desquels s'articulent leurs efforts, soit la cohésion communautaire, la prévention, l'intervention et la répression. Il a de plus élaboré un cadre stratégique global qui préconise une approche intégrée visant à rassembler les jeunes, les familles, les services de bien-être de l'enfance, les écoles, la communauté, les organismes de services sociaux, les groupes religieux, les forces policières et les organismes de justice pénale au sein d'une initiative à volets multiples afin de prévenir l'apparition de bandes à Ottawa et de les enrayer. Grâce à ses efforts collectifs, le groupe a pu coordonner au fil des ans différentes initiatives et activités de mobilisation et de sensibilisation dans la communauté :

- Mai 2008 : Organisation d'une conférence sur les jeunes et les bandes;
- 2008 : Commande par PCO et le Groupe de travail sur les bandes à Ottawa du document de recherche *C'est le temps d'agir : la prévention des bandes de jeunes à Ottawa*, dans le but de mieux comprendre la situation des bandes de jeunes à Ottawa;
- Octobre 2008 : Tenue d'un forum public sur les bandes de jeunes;
- Octobre 2008 : Organisation de la conférence « De la prévention à l'intervention » sur les bandes de jeunes;
- Septembre 2009 : Commande par PCO et le Groupe de travail sur les bandes de jeunes à Ottawa du document de recherche sur les pratiques exemplaires en matière de prévention des bandes de jeunes *Faith-Based Approaches to Youth Gang Prevention, Examples from Boston, Philadelphia, Florida, Los Angeles and New York* (en anglais seulement);
- Septembre 2009 : Commande par PCO et le Groupe de travail sur les bandes à Ottawa du document de recherche *Community Cohesion and Youth Gang Prevention in Six*

*Priority Areas* (en anglais seulement), dans le but d'établir un cadre pour une initiative future sur la prévention des bandes de jeunes;

- 2009 et 2010 : Organisation de trois tables rondes sur la foi et les bandes de rue;
- 2010 : Organisation de 12 ateliers pour les parents (dans 6 langues);
- 2010 : Tenue du forum public « Bandes de jeunes d'Ottawa : on y entre, on en sort » et d'ateliers connexes pour les intervenants;
- Octobre 2011 : Commande par PCO et le Groupe de travail sur les bandes à Ottawa du document de recherche *Life Course of Youth Gang Members* (en anglais seulement) portant sur le vécu de 16 jeunes hommes membres de bandes de rue d'Ottawa.

Plus récemment, en octobre 2012, le Service de police d'Ottawa, Prévention du crime Ottawa, le Bureau des services à la jeunesse et la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) ont conjointement organisé un forum public ainsi qu'un colloque sur le leadership intitulé « Agissons ensemble : Abordons la question des bandes de rue dans notre ville », lesquels visaient à encourager les résidents et les intervenants à proposer collectivement des stratégies pour résoudre le problème des bandes de rue à Ottawa. Plus de 350 participants, soit des intervenants communautaires et des représentants d'organisations locales et de première ligne, de communautés, d'écoles, de l'administration municipale, des forces de l'ordre, d'organismes de justice pénale et du milieu universitaire, ont débattu sur cinq thèmes et formulé une série de recommandations qui illustrent bien la complexité de la vaste problématique des bandes de rue à Ottawa et des solutions proposées.

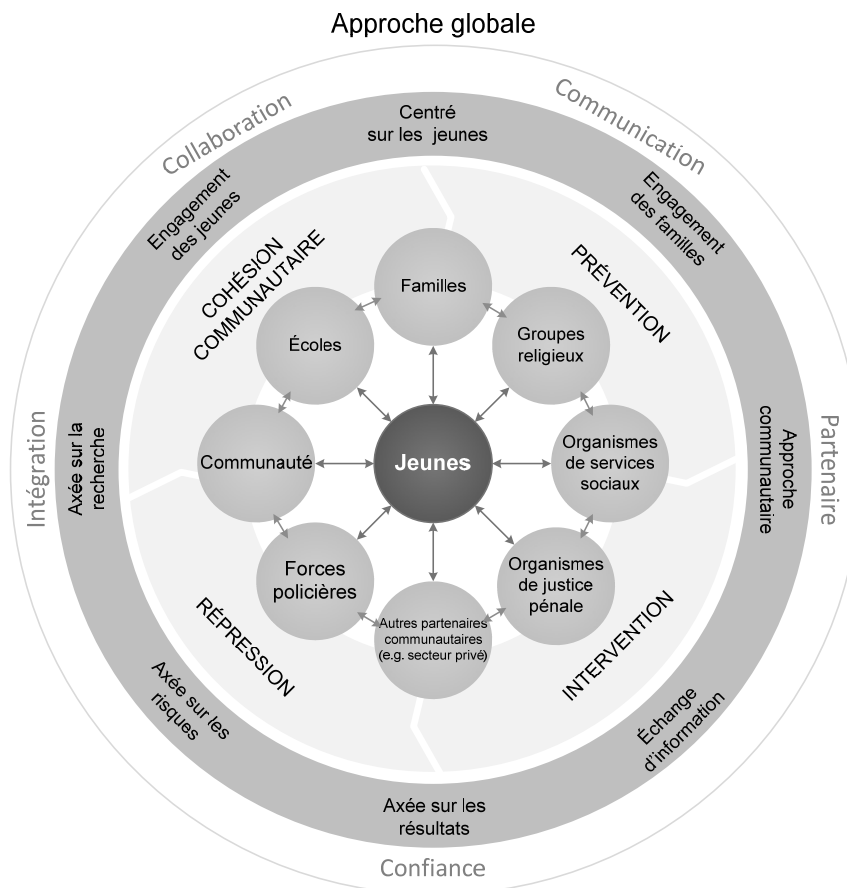
## 1.2 La voie à suivre

Les efforts du Groupe de travail sur les bandes à Ottawa depuis sa création ainsi que les recommandations mises de l'avant dans le cadre des plus récentes activités en la matière ont donné naissance à la Stratégie d'Ottawa sur les bandes, un document exhaustif s'accompagnant d'un plan d'action commun. La stratégie se veut une approche communautaire visant à créer un impact collectif grâce à l'équilibre qu'elle préconise entre cohésion communautaire, prévention, intervention et application de la loi. Elle se fonde également sur la conclusion sans équivoque tirée des activités d'octobre, soit qu'il ne s'agit pas d'un problème propre aux forces policières et qu'il est donc nécessaire de mobiliser la communauté et de travailler collectivement à l'atteinte des objectifs communs pour garantir le succès de la stratégie.

La stratégie porte sur les bandes de rue au sens large du terme, conformément à la définition qu'en donne le Service de police d'Ottawa (voir annexe A). La stratégie désigne toutefois les jeunes comme population cible et s'attarde spécifiquement aux questions qui concernent les jeunes grâce à différentes initiatives visant notamment à empêcher les jeunes à risque de rallier les rangs de bandes de rue ou à les aider à en sortir. Cette orientation est clairement visible dans le plan d'action qui accompagne la stratégie, lequel prévoit des mesures concrètes de mise en œuvre, axées autour des secteurs prioritaires ciblés par la communauté, et dont sont responsables divers partenaires communautaires.

## 2 Une approche globale

La Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue s'inspire de l'approche globale élaborée dans le cadre des initiatives antérieures du Groupe de travail sur les bandes à Ottawa, laquelle s'attarde au contexte social élargi qui pousse les jeunes à rejoindre de tels bandes. La stratégie s'inscrit également dans la lignée des conclusions tirées par le Centre national de prévention du crime en matière de stratégies efficaces de prévention des bandes de rue. Ces stratégies mettent de l'avant une approche exhaustive, comportant plusieurs volets, et axée sur les personnes à risque, sur la mobilisation communautaire et sur la mise en place d'interventions graduées selon le degré d'implication dans un gang de rue. La Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue prend également en considération les recherches en sciences sociales qui regroupent généralement les principaux facteurs de risque en cinq domaines, soit l'individu, la famille, les pairs, l'école et la communauté.



En tant que communauté, nous pouvons constater que les bandes de rue ne constituent pas un problème propre aux forces de l'ordre. En effet, il ne suffit pas d'appliquer la loi ou d'améliorer les services sociaux. Il convient également de s'attarder aux questions de soutien familial, d'éducation, de pauvreté, de logement, de santé mentale et d'économie locale, ce qui nécessite la mobilisation de différents intervenants et la prise en compte de la relation entre les bandes de rue, les réalités locales et le contexte social élargi.

Dans le cadre cette perspective globale, nous proposons une approche en quatre volets (cohésion communautaire, prévention, intervention et répression) pour provoquer un changement systémique et empêcher les jeunes de joindre des bandes de rue, et aussi dans le but de minimiser les effets néfastes qu'ont les bandes de rue sur notre communauté.

La **cohésion communautaire** fait référence à l'établissement de relations positives dans les quartiers où œuvrent les bandes de rue afin de diminuer les craintes qu'elles inspirent, de renforcer les relations, de mettre davantage en lumière les interactions sociales positives et d'aider les résidents à reconnaître les activités de nature inacceptable et à les signaler. Les fêtes communautaires, les initiatives de surveillance du voisinage et les corvées de nettoyage collectives s'inscrivent notamment dans ce volet.

La **prévention** consiste à adopter une approche d'intégration et de prévention dans le but de prédire, de déceler, de prévenir et de diminuer l'activité criminelle en s'attaquant aux facteurs de risque associés à la criminalité et à la victimisation. La prévention de la criminalité repose également sur une approche coordonnée et multidisciplinaire fondée sur les quatre principes suivants :

- Prévenir par le **développement social** en ciblant les facteurs de risque associés à la criminalité et à la victimisation;
- Prévenir par la prise de **mesures circonstancielles** en diminuant les possibilités d'activités criminelles;
- Prévenir par l'**éducation et la sensibilisation**, notamment en renforçant les connaissances sur les ressources disponibles localement et sur les besoins communautaires;
- Prévenir par les **services de police communautaire**, c'est-à-dire en valorisant les efforts des forces policières et en appuyant leurs initiatives de prévention de la criminalité<sup>1</sup>.

Dans le contexte de la Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue, la prévention fait spécifiquement référence aux activités, aux programmes, aux programmes scolaires et aux autres initiatives qui visent à encourager les jeunes à jouer un rôle positif au sein de leur famille, de leur école et de leur communauté afin d'éviter qu'ils ne soient attirés par les bandes de rue. Les mesures prises à cet égard peuvent se traduire par la mise en place de programmes d'activités parascolaires, de loisirs socialement acceptables, de mentorat, de sensibilisation, de prévention du décrochage scolaire, de soutien en santé mentale ou d'emploi, de programmes destinés aux parents et d'autres activités.

L'**intervention** fait référence aux initiatives et aux programmes visant les jeunes et les adultes qui font partie de bandes de rue ou qui commencent à s'y impliquer. Ce volet concerne également les programmes d'intervention mis en place dans les établissements correctionnels pour jeunes ou adultes et ceux destinés aux personnes devant respecter des conditions imposées par les tribunaux. Sont notamment inclus dans ce volet les programmes de sortie des

---

<sup>1</sup> La prévention de la criminalité en Ontario : un cadre d'action – ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels en partenariat avec l'Association des chefs de police de l'Ontario, 2009.

bandes de rue, les programmes destinés aux élèves ayant été suspendus ou renvoyés de l'école, les programmes de santé mentale et de traitement de la toxicomanie, les programmes d'emploi intensif et d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle ainsi que les autres programmes d'intervention du genre.

**L'application de la loi et la répression** font référence aux mesures ciblées, soutenues et efficaces d'application de la loi visant les activités criminelles des bandes de rue, de même qu'aux poursuites intentées envers leurs membres, aux peines infligées, à leur emprisonnement et à leur remise en liberté surveillée sur ordre du tribunal. S'inscrivent notamment dans ce volet les initiatives de maintien de l'ordre hautement visibles comme celles de l'Équipe d'intervention directe (EID), la collaboration entre propriétaires et services policiers en matière d'expulsion ciblée ainsi que l'établissement de conditions satisfaisantes pour les contrevenants en probation.

### 3 Principes directeurs

La Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue se fonde sur un ensemble de principes directeurs établis lors du colloque sur le leadership « Agissons ensemble : Abordons la question des bandes de rue dans notre ville » qui s'est tenu en octobre 2012. Ces principes orientent l'approche globale visant à résoudre le problème des bandes de rue à Ottawa ainsi que les initiatives et mesures de soutien qui l'accompagnent.

Ces principes sont les suivants (l'ordre des principes ci-dessous ne reflète aucunement leur importance) :

- **Centré sur les jeunes** – Mettre en place une approche fondée sur les besoins et orientée en fonction des besoins des enfants et des jeunes à risque et de leur famille.
- **Engagement des jeunes** – Veiller à ce que les jeunes aient la possibilité de faire part de leur opinion sur les questions qui les touchent et de jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la mise sur pied de services répondant à leurs besoins.
- **Engagement des familles** – Travailler de concert avec les familles pour cerner les besoins des enfants et des jeunes à risques et de ceux désirant sortir d'un gang de rue, et pour y répondre.
- **Approche communautaire** – Encourager les initiatives axées sur les besoins propres à chaque communauté et favorisant l'engagement des jeunes, des familles et de la collectivité, tout en étant adaptées aux réalités culturelles, afin d'élaborer et de mettre en place des mesures communautaires locales de prévention et d'intervention qui sont le reflet des besoins et de la réalité culturelle de la communauté concernée.
- **Initiatives fondées sur des faits et axées sur les risques et les résultats** – Recenser les initiatives dont l'efficacité a été démontrée et les réussites, et en tirer parti afin d'encourager la mise en œuvre d'initiatives semblables conçues en fonction des

besoins de notre communauté, selon une évaluation commune des risques. Il convient également d'évaluer les effets des initiatives mises en œuvre par les intervenants.

- **Intégration, collaboration et partenariat** – Nourrir la confiance et favoriser les efforts collectifs et la collaboration interdisciplinaire grâce à l'établissement de partenariats entre la communauté, les forces policières, les organismes et les différents ordres de gouvernement afin d'obtenir des résultats de loin supérieurs à ceux que pourrait obtenir une organisation agissant seule. Il convient également de se doter d'une approche coordonnée et intégrée horizontalement afin de s'attaquer aux problèmes à volets multiples en matière de sécurité communautaire et aux grands dossiers qui concernent les jeunes, comme la santé mentale, les dépendances, le bien-être de l'enfance, la violence chez les jeunes et la violence familiale.
- **Échange de renseignements** – Favoriser la transparence en ce qui a trait aux échanges légaux de renseignements pertinents entre personnes et organisations, le tout avec rapidité et exactitude.
- **Investissements accrus dans la prévention** – Faire campagne auprès de tous les ordres de gouvernement en faveur de l'obtention de ressources supplémentaires pour la mise en place de mesures proactives fondées sur des données probantes.

## 4 Impact collectif

La Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue mise sur la collaboration qu'elle met de l'avant et sur le plan d'action qui s'y rapporte afin de créer un impact collectif sur les bandes de rue. Elle se fonde sur les hypothèses suivantes :

- Il ne peut y avoir d'impact collectif sans l'établissement d'un programme commun, lequel doit s'accompagner :
  - d'objectifs communs et bien définis, retenus d'un commun accord par les champions et les dirigeants communautaires;
  - d'indicateurs de réussite communs;
  - d'un engagement mutuel vis-à-vis les processus, les activités et les initiatives étant le plus susceptibles d'entraîner des changements et de contribuer à l'atteinte des objectifs communs.
- La réussite repose en partie sur l'engagement à long terme des principaux intervenants.
- L'engagement des différents intervenants est essentiel à l'obtention de résultats à l'échelle de la communauté.
- Il est nécessaire de recueillir des données mesurables pour définir l'orientation de la stratégie, assurer le suivi des progrès, tirer des leçons des réussites et des problèmes rencontrés et apporter les changements requis en cours de route.
- La communauté doit jouer le rôle d'agent de changement.



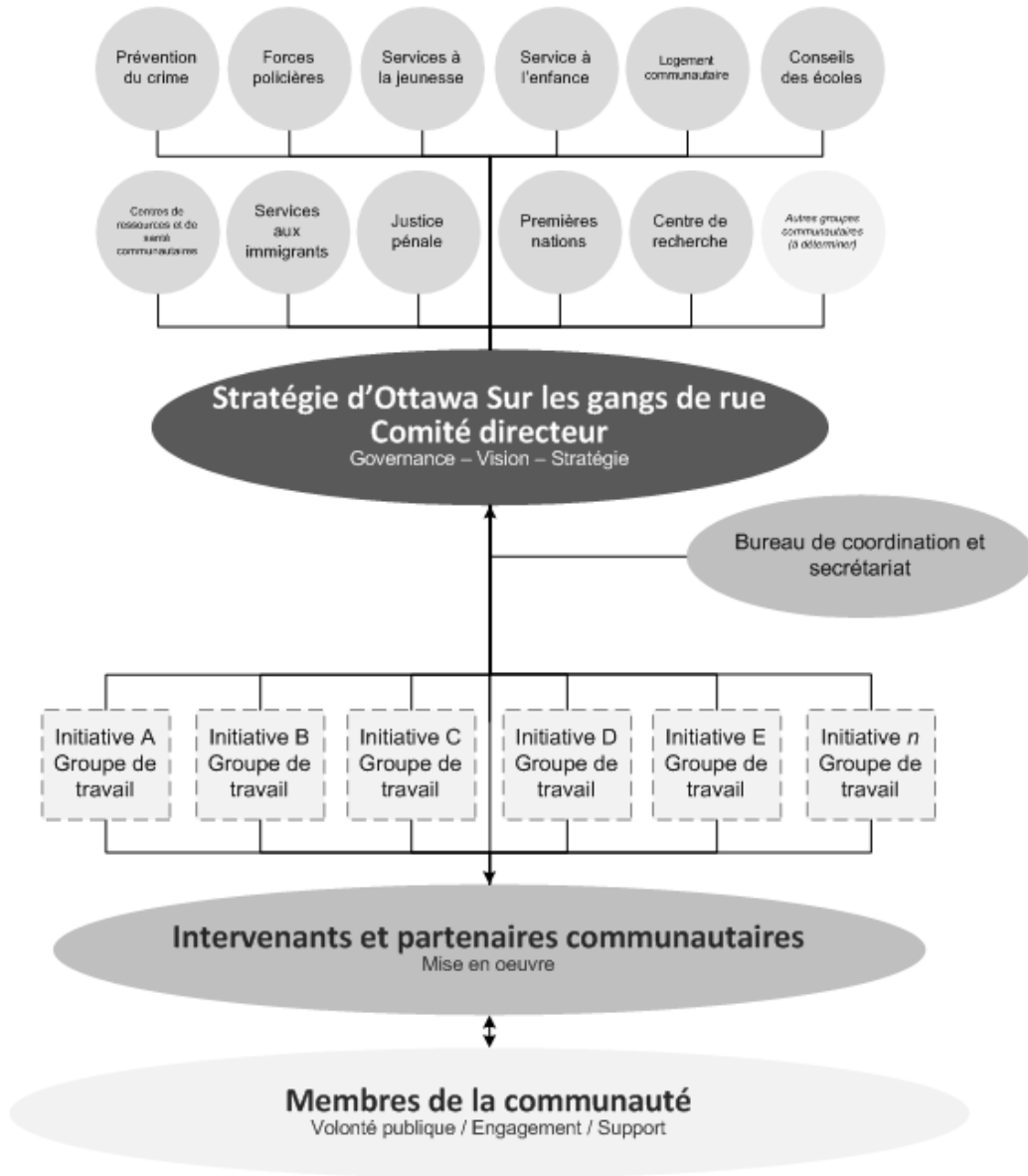
## 5 Gouvernance

La stratégie se fonde sur un engagement communautaire élargi et met de l'avant le rôle des intervenants communautaires dans le cadre d'une approche équilibrée qui s'intéresse à quatre domaines prioritaires, soit la cohésion communautaire, la prévention, l'intervention et la répression. Elle rassemble les communautés, organisations non gouvernementales, ordres de gouvernement, forces de l'ordre et individus grâce à un modèle de gouvernance commun axé sur la collaboration.

Issu du comité du Groupe de travail sur les bandes à Ottawa, le comité directeur de la Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue est composé de champions et de dirigeants de différentes disciplines, qui se sont engagés à collaborer pour prévenir les activités de bandes de rue à Ottawa et pour les enrayer. Les efforts du comité directeur s'articulent autour d'initiatives concertées déjà en place et visent à tirer parti du potentiel d'organisations et de structures déjà établies. Le mandat et la composition du comité sont décrits à l'annexe B.

Dans une optique de coordination des initiatives collectives, Prévention du crime Ottawa s'est vu confier le rôle de bureau coordonnateur et de secrétariat en appui au comité directeur. Parmi les principales responsabilités de PCO, mentionnons :

- Définir une orientation pour la stratégie et le plan d'action;
- Participer à l'établissement de pratiques d'évaluation communes;
- Favoriser l'engagement communautaire;
- Participer aux collectes de fonds et à la mobilisation des ressources.



## 6 Paramètres d'évaluation communs

L'établissement d'un cadre d'évaluation s'accompagnant de paramètres communs constitue une étape cruciale de la mise en œuvre de la Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue et du plan d'action qui s'y rapporte. Malgré le nombre limité de données sur les crimes commis par les bandes de rue et le défi que présente la collecte de ces mêmes données, il est nécessaire de mettre en place un cadre d'évaluation des progrès qui permet de tirer parti des méthodes de collecte de données déjà utilisées par le Service de police d'Ottawa et par d'autres partenaires communautaires afin de mieux comprendre les répercussions des mesures prises dans le cadre de la stratégie sur la situation des bandes de rue à Ottawa.

Les paramètres d'évaluation suivants servent à mesurer les progrès accomplis au fil du temps et à en assurer le suivi.

<b>Paramètres d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaboration accrue entre organismes et meilleure coordination des services</li><li>• Meilleure sensibilisation et accès amélioré aux services</li><li>• Diminution des craintes liées aux bandes de rue dans les quartiers</li><li>• Resserrement des liens de confiance entre la communauté, les forces policières et les autres services</li><li>• Meilleure connaissance des services disponibles au sein des familles, du quartier et de la communauté</li><li>• Difficultés pour les bandes de rue à recruter de nouveaux membres<ul style="list-style-type: none"><li>○ Efficacité des programmes visant à enrayer les bandes de rue</li></ul></li><li>• Diminution du nombre de membres de bandes de rue<ul style="list-style-type: none"><li>○ Intégration des services communautaires</li><li>○ Efficacité des programmes et des stratégies de sortie des bandes de rue</li></ul></li><li>• Mise en accusation et condamnation de membres de bandes de rue<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lutte efficace contre les bandes de rue</li></ul></li></ul>

## 7 Plan d'action

### 7.1 Mise en situation

Compte tenu de la situation financière actuelle, la première version du présent plan d'action se fonde sur des initiatives en cours ou sur des initiatives disposant déjà de ressources et dont la planification s'amorce tout juste. Au fil des projets et des initiatives qu'il retiendra, le comité directeur poursuivra son travail de collaboration afin d'explorer les possibilités en matière de financement et de ressources. Les initiatives concernent directement les quatre piliers sur lesquels se fonde la stratégie (cohésion communautaire, prévention, intervention et répression) afin d'assurer une approche équilibrée. Les responsables respectifs des initiatives établiront un calendrier propre à chacune d'elles en consultation avec le comité directeur. Les résumés détaillés des projets figurent à l'annexe C (à venir).

### 7.2 Initiatives interreliées

En raison de la nature complexe des bandes de rue et des liens compliqués qui existent entre les différents facteurs de risque qui favorisent l'appartenance aux bandes de rue, la Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue et le plan d'action qui s'y rapporte regroupent de nombreuses initiatives interreliées, notamment :

- le Sommet du maire pour les jeunes;
- l'Initiative pour les enfants et les jeunes – Mieux grandir;
- le Réseau des services de justice pénale pour adolescents d'Ottawa;
- le comité régional sur la sécurité dans les écoles;
- les initiatives provinciales du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario, comme *Une responsabilité partagée : Cadre stratégique ontarien des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes*;
- d'autres initiatives pertinentes en matière de leadership.

### 7.3 Examen

La Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue et le plan d'action qui l'accompagne continueront d'évoluer et d'être adaptés en fonction de l'engagement des intervenants et des partenaires communautaires et du travail qu'ils accomplissent. Les membres du comité directeur travailleront de concert pour en surveiller la mise en œuvre de façon régulière. Ils procéderont également à l'examen officiel de la stratégie dans trois ans, en fonction des examens annuels et des mises à jour du plan d'action ainsi que des rapports produits à cet égard. On s'attend à ce que l'approche collective de la stratégie demeure d'actualité et permette une meilleure coordination des efforts communautaires.

## 7.4 Plan d'action triennal

Initiative / Résultats	Résultats attendus	Principaux contributeurs
<b>A. Cohésion communautaire</b>		
A1. Création et mise en place du réseau communautaire en leadership pour les familles afin d'aider les communautés immigrantes à mieux comprendre le système de justice canadien.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure compréhension du système de justice canadien au sein des communautés immigrantes</li> <li>• Établissement de relations entre les organismes de services aux immigrants et les principaux organismes de services</li> </ul>	<p><b>Responsables :</b> Organismes locaux au service des immigrants</p> <p><b>Contributeurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PCO (financement)</li> <li>- Système de justice pénale</li> <li>- Comité d'intervention policière et communautaire (CIPC)</li> <li>- SPO</li> <li>- Autres dirigeants de communautés immigrantes et organismes de services</li> </ul>
A2. Élaboration d'un protocole post incident de soutien à la communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atténuation des répercussions négatives d'incidents majeurs dans les quartiers touchés</li> <li>• Établissement de liens de confiance</li> </ul>	<p><b>Coresponsables :</b> SLCO et Coalition des centres de ressources et de santé communautaires d'Ottawa</p> <p><b>Contributeurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PCO (possibilité de financement)</li> <li>- SPO</li> <li>- Coalition des centres de ressources et de santé communautaires d'Ottawa</li> </ul>
A3. <i>Élaboration de nouvelles initiatives et de nouveaux projets pendant la durée de la stratégie</i>		
<b>B. Prévention</b>		
B1. Élaboration d'une entente conjointe sur la détermination des	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité</li> <li>• Établissement de relations</li> </ul>	<b>Responsable :</b> SPO

Initiative / Résultats	Résultats attendus	Principaux contributeurs
risques, fondée sur les méthodes et les outils existants et s'accompagnant d'indicateurs d'adhésion aux bandes de rue, et d'un protocole d'échange de renseignements	<p>entre réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échange de renseignements</li> </ul>	<p><b>Contributeurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau des services à la jeunesse</li> <li>- Société John Howard</li> <li>- Agence de justice pénale pour adolescents de l'Est de l'Ontario (AJPAEO)</li> <li>- La Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa</li> <li>- Conseils scolaires</li> </ul>
B2. Mise en œuvre d'un projet pilote de collaboration avec les familles, fondé sur l'initiative pour les jeunes à haut risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleurs résultats pour les jeunes à risque</li> <li>• Meilleure coordination des services</li> </ul>	<p><b>Coresponsables :</b> Société John Howard et AJPAEO</p> <p><b>Contributeurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PCO (financement)</li> <li>- Autres (à déterminer)</li> </ul>
B3. Organisation de séances de formation conjointe pour les organismes de services et les organisations communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la base commune de connaissances au sein de la communauté</li> <li>• Renforcement des relations / réseau de travailleurs</li> <li>• Utilisation optimale des ressources de formation et du financement</li> </ul>	(selon les possibilités de formation ciblées)
<i>B5. Élaboration de nouvelles initiatives et de nouveaux projets pendant la durée de la stratégie</i>		
<b>C. Intervention</b>		
C1. Initiative provinciale de recensement des atouts en matière de bandes de rue : recensement des atouts de l'ensemble des services des quatre régions de l'Ontario, piloté par quatre partenaires régionaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage des possibilités collectives d'amélioration des services d'approche destinés aux communautés touchées</li> <li>• Promotion des ressources et des services existants</li> <li>• Étude des mécanismes de production de rapports</li> </ul>	<p><b>Responsable :</b> Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario</p> <p><b>Contributeurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À déterminer</li> </ul>

Initiative / Résultats	Résultats attendus	Principaux contributeurs
	d'ensemble sur les résultats des services existants	
<p>C2. Mobilisation des intervenants du système de justice pénale et du secteur de l'éducation dans le cadre de discussions exploratoires sur les stratégies de sortie des bandes de rue à mettre en œuvre pendant l'incarcération (p. ex., formation à l'emploi, apprentissage de l'autonomie fonctionnelle) et après la libération sous conditions de probation (p. ex., obtention d'un diplôme d'études secondaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la probabilité de réintégration d'un gang de rue après une condamnation</li> </ul>	<p><b>Responsable :</b> - À déterminer</p> <p><b>Contributeurs :</b> - PCO - SPO - Conseils scolaires</p>
<p><i>C3. Élaboration de nouvelles initiatives et de nouveaux projets pendant la durée de la stratégie</i></p>		
<p><b>D. Application de la loi / Répression</b></p>		
<p>D1. Stratégie de la Section des armes à feu et des bandes de rue du Service de police d'Ottawa</p>		<p><b>Responsable :</b> SPO</p>
<p><i>D3. Élaboration de nouvelles initiatives et de nouveaux projets pendant la durée de la stratégie</i></p>		

## Annexe A : Définition de « gang de rue » et classification des membres de bandes de rue

De nombreux termes sont utilisés lorsqu'il est question de bandes, notamment « gang de rue », « gang de jeunes » ou « organisation criminelle »; ces termes sont souvent employés de façon interchangeable, sans distinction. L'absence d'une définition commune à cet égard constitue une partie de la problématique. Au Canada, la loi ne prévoit aucune définition du terme « gang de rue », mais l'article 467.1 du *Code criminel* définit toutefois une organisation criminelle comme suit :

467.1 (1) « organisation criminelle » Groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation :

- a) composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger;
- b) dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer — ou procurer à une personne qui en fait partie —, directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier.

À l'échelle du Canada, plusieurs services de police, dont le Service de police d'Ottawa, emploient une définition commune du terme « gang de rue », soit celle établie par le Comité de la stratégie nationale sur les bandes urbains de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP). Aux fins de la Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue, cette définition sera adoptée :

*« Un gang de rue est un groupe d'au moins trois (3) personnes, dans une structure formelle ou informelle, se livrant à un ensemble d'activités criminelles qui créent une atmosphère de peur et d'intimidation au sein d'une collectivité, qui peuvent avoir un nom commun ou un signe ou un symbole d'identification. »*

### Classification des membres de bandes de rue

Pour qu'il puisse déterminer si un individu est membre d'un gang de rue, le Service de police d'Ottawa a adopté les six (6) critères établis par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), ainsi qu'un septième critère selon les recommandations formulées en juin 2011 par le Comité de la stratégie nationale sur les bandes urbains de l'ACCP :

1. On dispose de renseignements en ce sens d'une source fiable (p. ex. membre de la gang de rue ou membre d'un gang rival, ressources communautaires légitimes, c'est-à-dire écoles, entreprise, citoyen).
2. Des renseignements policiers sont fournis par suite d'une association observée avec d'autres membres de bandes de rue connues (c.-à-d. par surveillance).
3. L'individu admet appartenir à un gang de rue.
4. Il y a implication, directe ou indirecte, dans un acte criminel lié à un gang de rue.
5. Une décision judiciaire antérieure identifie cette personne comme un membre d'un gang de rue.
6. La personne porte des identificateurs de bandes de rue communs et/ou symboliques, comme des attirails (tatouages, armes, poèmes, vêtements) ou participe à des rituels d'initiation.
7. On dispose de preuves matérielles, comme des photographies, des documents, des données ou des biens, ayant une valeur probante et faisant état de l'appartenance à un gang de rue, lesquelles ne sont pas énumérées dans le présent document.

Pour être désignée comme membre d'un gang de rue, une personne doit minimalement répondre au quatrième critère, c'est-à-dire être impliquée directement ou indirectement dans un acte criminel lié à un gang de rue, ainsi qu'à deux autres critères de cette liste.



## Annexe B : Mandat

### COMITÉ DIRECTEUR DE LA STRATÉGIE DE LA VILLE D'OTTAWA SUR LES BANDES DE RUE

#### MANDAT

##### 1. Contexte

En mai 2007, le Bureau des services à la jeunesse et Prévention du crime Ottawa ont mis sur pied et codirigé le premier groupe de travail sur la prévention des bandes de jeunes à Ottawa, lequel réunissait de multiples intervenants. Ce groupe a par la suite été rebaptisé « Groupe de travail sur les bandes de jeunes à Ottawa ».

Avec la création de la Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue, le Groupe de travail sur les bandes de jeunes à Ottawa est devenu le comité directeur de la stratégie, comité composé de champions et de dirigeants issus de différentes disciplines, qui se sont engagés à collaborer pour prévenir les activités de bandes de rue à Ottawa et pour les enrayer. La composition du comité est semblable à celle du Groupe de travail sur les bandes de jeunes à Ottawa, mais son mandat a toutefois été élargi de sorte que le comité puisse concentrer ses efforts à la fois sur les jeunes, les familles, les membres adultes de bandes de rue et les quartiers touchés par cette problématique.

Aucune ressource ou source de financement n'étant spécifiquement consacrée à la stratégie et à son modèle de gouvernance, les efforts du comité directeur s'articulent autour d'initiatives en cours et d'activités concertées déjà en place, et visent à tirer parti du potentiel d'organisations et de structures déjà établies.

##### 2. But

Le comité directeur de la Stratégie d'Ottawa sur les bandes de rue a comme mandat de chapeauter l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et de favoriser un engagement à son égard, ainsi que de prôner et coordonner la mise en œuvre du plan d'action qui s'y rapporte.

##### 3. Structure

La structure de gouvernance créée en appui à la stratégie se fonde sur une approche communautaire visant à rassembler les principaux intervenants communautaires qui se sont engagés à appuyer les efforts concertés mis en œuvre dans le cadre des quatre piliers de la stratégie (cohésion communautaire, prévention, intervention et répression).

##### 4. Composition

Le comité directeur se compose de partenaires communautaires issus d'une foule de secteurs, notamment les secteurs de la jeunesse, de la famille, du bien-être de l'enfance ainsi que les secteurs scolaires et communautaires, de même que diverses organisations, comme les organismes de services sociaux, les services policiers et les organismes de justice pénale. Les membres doivent être prêts à collaborer pour résoudre le problème des bandes de rue à Ottawa en s'entendant sur un programme et des indicateurs de réussite communs, en assurant une communication continue entre eux et en veillant mutuellement à la coordination et au renforcement des initiatives. Tous les efforts ont été mis en œuvre

pour assurer une représentation équilibrée au sein du comité, tout en veillant à ce que sa taille demeure raisonnable. Les critères d'adhésion au comité directeur seront revus annuellement par les membres.

Les membres représentent leur organisation respective, ses prises de position et ses membres s'il y a lieu.

Le comité exécutif peut également décider, avec l'accord du comité directeur, d'admettre des membres de façon ponctuelle et temporaire au besoin. Il a également le pouvoir de mettre sur pied des sous-comités ou groupes de travail qui auront le mandat de se pencher sur une priorité ou une tâche particulière.

## **5. Rôles et responsabilités**

### **5.1. Membres du comité directeur**

Les rôles et responsabilités des membres du comité sont les suivants :

- Déterminer les principaux partenaires et former des coalitions;
- Lancer un appel à l'action selon les différents degrés d'engagement des intervenants;
- Créer des occasions de dialogue dans un contexte d'effort collectif afin d'accroître la collaboration et la coordination entre organisations;
- Promouvoir l'échange de renseignements;
- Effectuer de la recherche;
- Créer une vision commune dans le cadre de l'élaboration de la stratégie;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action commun et en surveiller l'exécution;
- Recenser les ressources disponibles (temps, financement et personnel) pour la mise en œuvre du plan et assister les groupes de travail;
- Élaborer des mesures d'évaluation communes et recenser collectivement les données disponibles pour assurer le suivi des progrès;
- Décider des mesures à prendre pour le comité;
- Collaborer dans le cadre d'autres projets et initiatives qui contribuent aux efforts collectifs de résolution du problème des bandes de rue au sein de la communauté, et en assurer la coordination, notamment en ce qui concerne :
  - l'engagement des jeunes et l'identification des jeunes à risque, et la mise en place d'interventions précoces à leur endroit;
  - d'autres questions sociales pertinentes comme l'emploi chez les jeunes, la santé mentale, la drogue, la pauvreté et les initiatives qui mobilisent, par exemple, les jeunes, les familles, les quartiers et les communautés religieuses ou culturelles.

Tous les membres du comité directeur doivent également :

- être présents aux réunions prévues;
- se préparer en vue des réunions;
- faire preuve d'ouverture et d'honnêteté dans leurs communications avec leurs pairs;

- représenter avec intégrité leur organisation respective;
- s'engager à respecter le consensus atteint par le groupe et à recueillir au besoin l'appui de personnes ne faisant pas partie du comité.

## **5.2. Présidence et membres du comité exécutif**

Le comité directeur nomme annuellement les membres du comité exécutif ainsi que le président. Le président et le comité exécutif doivent idéalement représenter différents secteurs ou communautés d'intervenants. Le rôle premier du président est de faciliter les activités opérationnelles du comité exécutif et du comité directeur, conformément à son mandat. Plus particulièrement, le président et le comité exécutif doivent se faire les défenseurs de la stratégie, et promouvoir le plan d'action en partenariat avec les membres du comité directeur. Le président doit également diriger les réunions du comité exécutif et du comité directeur et aider les membres à s'entendre sur les décisions à prendre et sur les questions à aborder en favorisant un dialogue ouvert.

## **5.3. Organisation de base**

Prévention du crime Ottawa agira en outre à titre d'organisation de soutien pour les comités exécutif et directeur. À cet égard, PCO doit notamment :

- définir l'orientation de la stratégie et du plan d'action;
- participer à l'établissement de pratiques d'évaluation communes;
- favoriser l'engagement communautaire;
- participer aux collectes de fonds et à la mobilisation des ressources;
- offrir un soutien administratif au président et aux comités exécutif et directeur.

## **6. Logistique des réunions**

- Le comité exécutif et le comité directeur se réunissent minimalement une fois par trimestre. D'autres réunions pourront avoir lieu, à la discrétion du président ou à la demande de l'un des membres.
- Le comité se réunit dans les locaux mis à sa disposition par les membres, à tour de rôle, ou à l'endroit qui convient le mieux à ceux-ci. Lors des réunions, les membres décident du lieu de la prochaine réunion selon la disponibilité des locaux.
- Prévention du crime Ottawa assure la coordination des invitations aux réunions, des ordres du jour et des procès-verbaux en fonction des commentaires des membres.

## **7. Processus de prise de décision**

### **7.1. Consensus**

Il est hautement souhaitable que les membres parviennent à un consensus quant aux décisions à prendre, puisque les résultats qui en découlent doivent être approuvés par les différents intervenants. Le comité peut décider de présenter des recommandations qu'approuve la majorité des membres si le

point de vue de la minorité figure dans les commentaires qui accompagnent les recommandations. Les membres du comité directeur peuvent également expulser un membre pour cause de motif raisonnable sur recommandation d'un autre membre, ou d'un membre de la communauté, au président. L'expulsion ne peut avoir lieu avant que le membre concerné n'ait été avisé de la plainte déposée et n'ait eu la possibilité raisonnable de se défendre.

## **7.2. Confidentialité**

Les membres sont libres d'exprimer leurs opinions lors des réunions du comité directeur ou dans le cadre des activités générales du comité, mais doivent en public endosser la ligne de conduite décidée par le comité. Le membre qui ne peut adhérer à la majorité des décisions prises par le comité doit s'abstenir de les commenter en public.

Il est possible que les membres du comité directeur souhaitent discuter de certains problèmes ou de certaines décisions avec leurs pairs, des organismes parrains ou des groupes de représentants afin de recueillir leurs commentaires et de prendre la mesure du consensus. La présente clause de confidentialité ne vise pas à prévenir de telles discussions, mais plutôt à protéger les membres des citations prises hors contexte qui pourraient miner l'intégrité du réseau et du comité.

## **8. Examen du mandat**

Le comité directeur procédera annuellement à l'examen de son mandat, et à sa modification s'il y a lieu.